

LE TEMPS

vaud Mercredi 4 mars 2009

La caisse de pensions de Lausanne face à la Cour des comptes?

Par Laurent Caspary

Plusieurs députés demandent que la nouvelle Cour des comptes se saisisse du cas de la caisse de pension. Des subventions cantonales auraient-elles été détournées de leur but?

La toute nouvelle Cour des comptes va-t-elle se pencher sur la gestion de la Caisse de pension de Lausanne (CPCL)? C'est du moins ce que demandent désormais plusieurs députés, dont le radical Olivier Feller, qui a déposé hier une interpellation devant le parlement pour savoir si de l'argent cantonal allait de facto renflouer une partie de la caisse moribonde. Le député et ses cosignataires demandent en plus à la Cour des comptes de déterminer si cela ne constitue pas un détournement de subvention.

On le sait, la CPCL est au plus mal, avec un taux de couverture actuel de 38%, loin, bien loin des 60% exigés par ses propres statuts. Loin, bien loin aussi d'une éventuelle nouvelle exigence fédérale qui fixerait le taux des caisses publiques à 100%. La crise boursière de ces derniers mois ayant annulé les vains efforts pour atteindre cette limite – le taux de 45% a péniblement été franchi en 2006 –, la Ville ne pouvait plus se passer d'un remède de cheval sous la forme d'un plan de restructuration.

Plan de 350 millions

Sous la houlette du syndic de Lausanne, Daniel Brélaz, expert s'il en est en jonglage des chiffres, la Ville a présenté en décembre dernier son plan de sauvetage permettant d'atteindre rapidement – à l'horizon 2012 – le taux de couverture de 60%. Valeur: 350 millions. Dans les grandes lignes, plus de 290 millions seraient à la charge de la Ville et environ 60 millions à celle des divers organismes affiliés à la CPCL, comme les Transports lausannois (TL). Pour financer sa part, Lausanne présente un montage financier fait de cessions d'immeubles, de terrains, d'une société coopérative et d'un don de 150 millions. Aux organismes affiliés de financer leur part, soit les 60 millions restants.

Le plus important de ces organismes, ce sont donc les TL, avec leurs 1000 employés. L'entreprise a, depuis plusieurs années, provisionné environ 30 millions pour faire face à la recapitalisation de la caisse de pension de la Ville. C'est ce qui gêne Olivier Feller et les députés cosignataires de la requête déposée devant la Cour des comptes. «L'Etat verse des subventions de manière à ce qu'un but soit atteint», explique Olivier Feller. Si de l'argent provenant en partie de subventions de l'Etat a été provisionné pour renflouer la caisse de pension, cela n'est-il pas un détournement de subventionnement?» s'interroge le député.

Des «bêtises»

Réponse agacée de Daniel Brélaz: «De tout temps, nous avons appliqué la loi fédérale. S'il y a une recapitalisation, tous les membres doivent passer à la caisse, c'est la loi fédérale qui le dit. Nous ne demandons pas d'argent directement au canton, mais aux organismes affiliés. Mais si Monsieur Feller et quelques autres députés veulent interpeller la Cour des comptes, cela ne me gêne pas et, dans le

fond, cela serait peut-être même une bonne chose pour clarifier toutes les bêtises qui se disent autour de la caisse de pension.»

Cosignataire de la requête destinée à la Cour des comptes, le conseiller communal UDC Claude-Alain Voiblet insiste, lui, sur la gestion de la caisse. «N'y a-t-il aucune responsabilité bien que les statuts de la caisse ne soient plus respectés depuis des années?» demande-t-il. Pour le secrétaire général de l'UDC Vaud, aucune mesure importante susceptible d'améliorer la situation n'a été prise ces dernières années pour remédier «à la situation catastrophique» de la caisse de pension. «Pourquoi la caisse de pension, la Municipalité de Lausanne, le Conseil communal ou l'organe de surveillance des fondations n'ont-ils pas réagi tout au long des années passées?»

Si la Cour le veut bien

Des questions que la Cour des comptes va peut-être étudier. Peut-être. Car l'organe de contrôle décide tout seul s'il estime utile de se pencher sur un cas et il n'a pas à motiver ses refus. Sur le principe, n'importe quel citoyen peut intervenir auprès de la Cour des comptes, mais seul le Grand Conseil peut l'obliger à étudier un cas. Hier, son président, Jean-Claude Rochat, a reconnu qu'il avait déjà reçu des interpellations concernant la Caisse de pension lausannoise et qu'il attendait celle du groupe de députés.

De son côté, Claude-Alain Voiblet émet parallèlement un doute: deux membres de la Cour des comptes sont d'anciens municipaux lausannois - Jean-Claude Rochat et Eliane Rey. «Cela peut représenter une difficulté», estime l'élue UDC.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA